

Paris, le 4 novembre 2021

LA PROFESSION MEDICALE UNIE CONTRE LES TRANSFERTS DE COMPETENCES

La CSMF se félicite de la démarche unie de l'ensemble de la représentation de la profession médicale (Conseil National de l'Ordre des Médecins et les six syndicats représentatifs) afin de défendre le métier de médecin. Par un courrier commun, la profession interpelle la commission des affaires sociales du Sénat et les sénateurs concernés sur les dispositions contenues dans le PLFSS 2022 qui instaure l'accès direct des patients aux orthophonistes, aux orthoptistes, aux masseurs kinésithérapeutes et aux infirmiers de pratiques avancées (articles 40, 41 quinquies, 41 sexies et 41 octies).

Cette lettre commune dénonce une médecine sans médecin, ce qui ne peut être la solution aux difficultés démographiques actuelles mais qui par contre met en place des dispositions qui peuvent conduire à des retards diagnostiques et des pertes de chance pour les patients.

Au contraire, les médecins se prononcent pour un parcours de soins coordonnés par le médecin pour garantir la sécurité générale du patient et la logique des soins, tout en permettant à chaque profession d'agir dans leur domaine respectif de compétence.

Les dispositions introduites dans le PLFSS 2022 sont contraires aux engagements qu'avait pris le ministre de la santé auprès de la CSMF. Prises en catimini sans concertation, elles vont à l'encontre des différentes modalités de coordination (CPTS, MSP, équipes de soins, etc...) qui se mettent en place sur le terrain et risquent d'avoir un effet désincitatif en faisant s'affronter les professions de santé entre elles.

La CSMF interpelle le gouvernement pour qu'il entende cette réaction commune et unanime de tous les représentants des médecins, et qu'il fasse confiance aux professionnels de santé pour faire évoluer eux-mêmes leurs missions, leurs contours d'activités dans une coordination garantissant la sécurité et la qualité des soins accessibles à tous.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président
06 07 86 08 83
jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron
01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.